



HAL
open science

Comment juge-t-on les innovations lexicales? Typologie intégrale du jugement lexical

Christophe Gérard

► To cite this version:

Christophe Gérard. Comment juge-t-on les innovations lexicales? Typologie intégrale du jugement lexical. Jacquet-Pfau Christine; Sablayrolles Jean-François. La fabrique des mots, 2016. hal-01412998

HAL Id: hal-01412998

<https://hal.science/hal-01412998>

Submitted on 9 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment juge-t-on les innovations lexicales¹ ?

Typologie intégrale du jugement lexical.

Christophe Gérard

In Jacquet-Pfau Christine / Sablayrolles Jean-François
La fabrique des mots, Lambert-Lucas, 2016.

Nous pensons en termes de comparaisons, tels que superficiel et profond, heureux et malheureux. Nous ne cessons de mesurer, de comparer.

Jiddu Krishnamurti

Tout ce qui apparaît nouveau, inédit ou plus généralement inconnu dans une culture particulière s'accompagne d'une incoercible activité évaluatrice, qu'il s'agisse d'une invention technique, d'une production artistique, d'une conception intellectuelle ou, même, d'une découverte dans l'environnement naturel. Bien entendu, ce problème général de l'évaluation culturelle du nouveau concerne éminemment le domaine du langage, en tant qu'activité propre à l'humain, où toute une diversité des faits suscite différents jugements de valeur.

Parmi ces faits, les innovations lexicales attirent constamment les remarques des locuteurs : « j'aurais aimé inventer ce mot », « c'est un néologisme nécessaire », ou bien « c'est une création un peu ridicule », « la construction de ce mot est fautive », etc. Plus précisément, l'activité évaluatrice des locuteurs consiste à associer au mot nouveau différents types de valeurs, par exemple lorsqu'on estime que *autôf* est certes une traduction originale de *selfie*², mais aussi qu'il enfreint l'identité morphologique du français standard, ou lorsqu'on juge qu'*islamectomie* est ignominieux³, ou encore lorsqu'on considère que *attachement* est un anglicisme inutile⁴, etc.

Ces quelques exemples, volontairement contrastés, laissent soupçonner un ensemble assez hétérogène de valeurs qui, précisément, forment la base du jugement lexical. Mais ne peut-on dépasser cette intuition d'hétérogénéité et proposer une conception systématique et complète du jugement lexical ? En particulier, ne peut-on expliciter toutes les valeurs

¹ Nos exemples les plus récents (2014-2015) proviennent du veilleur de néologismes *Le Logoscope* (Gérard *et alii*, soumis, <http://logoscope.unistra.fr>), ceux antérieurs aux années 2000 de la *Base d'Observation et de Recherche des Néologismes*, (atilf.fr/borneo).

² Traduction primée en 2014 par le jeu de Radio France Internationale, *Speakons français !*

³ « *Opération Pédalo et Islamectomie : Comment débarrasser la France de Hollande et de l'islam* » (Twitter, 24/08/2013).

⁴ « L'anglais nous a emprunté ce mot, sous la forme *attachment*, et lui a ajouté le sens de « pièce jointe ». C'est cette dernière forme que l'on emploiera et l'on se gardera bien de lui substituer l'anglicisme *attachement*. » (5/11/2015 : www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire/neologismes-anglicismes).

possibles qui s'offrent au jugement des locuteurs, quelle que soit la nouveauté lexicale perçue ?

Pour y répondre, nous commencerons par souligner la portée du jugement de valeur en matière de langage, en précisant sa place au sein de la réception individuelle des innovations. Notre ambition sera ensuite d'exposer une typologie des jugements que nous nommerons *lexicaux* (i.e. portant sur des lexies). Cette typologie permet de concevoir clairement l'activité évaluative concrète des individus parlants quand ils sont confrontés à une nouveauté lexicale.

1. Langage, valeurs et individu parlant

1.1 Enjeux scientifiques et sociétaux du jugement de valeur

D'une manière générale, l'importance du jugement de valeur tient au fait que, bien au-delà des phénomènes langagiers à proprement parler, l'attribution de valeurs (morales, esthétiques, pragmatiques, herméneutiques, etc.) se caractérise invariablement par son *universalité* (comme une dimension fondamentale de notre activité perceptive-interprétative), sa *permanence* dans l'activité humaine (elle imprègne à tout moment chacun de nos rapports au monde) et une *transversalité* illimitée (elle peut porter sans restriction sur tout objet culturel et naturel). Rien d'étonnant, dès lors, à ce que différentes approches se soient emparées du problème de la valeur, notamment en philosophie (Rickert 1913, Scheler 1913-1916, Polin 1944, Lavelle 1951 et 1955) et dans les études littéraires (Kayser 1952, Mecklenburg 1977, Heydebrand et Winko 1996, Jouve 2001, Chollier 2011), mais aussi en linguistique (e.g. Coseriu 1988, Albrecht 2001, Rastier 2011).

Concernant plus spécifiquement le langage, le jugement de valeur revêt tout d'abord un intérêt particulier en ce qui concerne la langue et ses usages. En effet, non seulement le « sentiment linguistique » emplit notre quotidien⁵, mais le jugement linguistique peut comporter des enjeux culturels graves, voire dramatiques, comme en témoignent les cas attestés de glottophobie (Blanchet et Arditty 2008, Blanchet 2016), mais également l'histoire des linguicides (en France pendant la période révolutionnaire, en Espagne sous la dictature de Franco, en Alsace sous le régime nazi, etc.). Enfin, en dernière analyse, le changement linguistique en général, et au fond l'évolution des langues, dépend des jugements de valeur positifs émis sur les innovations produites par les individus parlant (*infra* 1.3).

Par ailleurs, concernant la création linguistique, et non plus seulement les idiomes existants et leurs usages, de nombreuses pratiques sociales impliquent directement des actes évaluatifs. Ainsi, outre les pratiques évaluant les textes dans leur globalité (jurys littéraires, établissement des sources historiques, décisions de justice, etc.), un certain nombre d'activités professionnelles ou institutionnelles placent en leur cœur le jugement de l'innovation lexicale, dont la confection de dictionnaires, le nommage en marketing (« naming » et « branding »), les recommandations des académies de langue (France, Guatemala, Israël, etc.), les créations des commissions de terminologie (ci-dessous), et ainsi de suite.

1.2 Valeurs extra-linguistiques et valeurs linguistiques

De fait, des langues-cultures à la création lexicale collective en passant par les œuvres et les documents, le jugement de valeur s'applique à tous les faits de langage. Mais qu'entend-on par « valeur » ? Louis Lavelle donne cette définition :

On peut dire que le mot valeur s'applique *partout où nous avons affaire à une rupture de l'indifférence ou de l'égalité entre les choses, partout où l'une d'elles*

⁵ Cette notion est au centre de travaux récents : Paveau et Rosier (2008), Lecolle (2009, 2014), Siouffi (2012).

doit être mise avant une autre ou au-dessus d'une autre, partout où elle lui est jugée supérieure et mérite de lui être préférée. [...] Nous la retrouvons dans l'opposition naturelle que nous établissons entre l'important et l'accessoire, le principal et le secondaire, le significatif et l'insignifiant, l'essentiel et l'accidentel, le justifié et l'injustifiable. (Lavelle 1951 : 3).

La valeur est au fond de nature différentielle et cette nature s'exprime par des oppositions établies, dotées chacune d'un terme positif, servant à valoriser les « choses » visées, et d'un terme négatif, servant à les déprécier. Par exemple, en France, la Commission générale de terminologie et de néologie (rebaptisée, depuis 2015, Commission générale d'enrichissement de la langue française) sélectionne les termes nouveaux sur la base de critères positifs que sont « la nécessité ou l'opportunité du nouveau terme, sa pertinence, sa clarté par rapport à la notion qu'il doit désigner, enfin sa conformité au système morphologique et syntaxique du français »⁶. Mais chaque critère positif connaît un double négatif qui, bien qu'informulé dans le rapport cité, n'en est pas moins pleinement opératif lors des prises de décision de la commission — toute sélection impliquant en même temps une exclusion.

Rapportée aux faits de langage, cette conception de la valeur appelle spécialement à distinguer, d'un côté, les valeurs extra-linguistiques (morales, logiques, esthétiques, pragmatiques, économiques, etc.), de l'autre, les valeurs proprement linguistiques. Ainsi, considérer qu'*islamectomie* est « ignominieux » et que *attachement* est un anglicisme « inutile », c'est recourir à des oppositions traditionnelles pour porter, respectivement, un jugement moral (bien / mal) et un jugement pragmatique (utile / inutile). Mais, concernant cet objet culturel particulier que sont les productions langagières, le jugement des locuteurs se caractérise surtout par l'attribution de valeurs linguistiques : par exemple, affirmer que *autôf* enfreint l'identité morphologique du français standard revient à porter un jugement de type grammatical fondé sur l'opposition correct / incorrect.

Ce sont précisément à partir de ces valeurs linguistiques que nous élaborerons une typologie du jugement de l'innovation lexicale. Or l'opposition correct / incorrect ne résumant pas à elle seule la diversité des valeurs linguistiques, il nous faudra enquêter au-delà du jugement grammatical (infra 2).

1.3 Innovation, adoption et refus

Envisager d'éclairer le jugement de l'innovation lexicale suppose non seulement de poser une conception du jugement de valeur, mais aussi bien entendu de poser une définition de l'innovation. Toutefois, de même qu'on ne peut commenter la notion de néologie sans évoquer la temporalité historique qui la caractérise, de même le concept d'innovation ne se conçoit pas en dehors du problème plus général du changement linguistique, qui lui donne sens. En effet :

Le *changement linguistique* (« changement dans la langue ») est la diffusion ou la généralisation d'une innovation, ou encore, nécessairement, une série d'adoptions successives. C'est-à-dire que, en dernière analyse, tout changement est originellement une *adoption* (Coseriu 1958, trad. Verjans, chap. III : 6⁷).

Plus précisément, pour qu'il y ait changement linguistique, il faut antérieurement que l'individu parlant ne se contente plus de réemployer les « modèles antérieurs » d'une langue :

⁶ Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie (2013), www.culturecommunication.gouv.fr.

⁷ Dans *Synchronie, Diachronie, Histoire* (Montevideo, 1958). Publié originellement en espagnol, ce livre a été traduit en français par Thomas Verjans (Université de Bourgogne).

il doit accomplir un acte créatif produisant une *innovation*⁸ qui, le cas échéant, sera suffisamment bien formée, attractive, utile, etc. pour inciter un autre individu à en faire l'adoption :

Tout, dans ce qui est dit par l'individu parlant – en tant que *moyen linguistique* – ce qui s'éloigne des modèles existants dans la langue par laquelle s'établit la conversation, peut être appelé *innovation*. Et l'acceptation, de la part de celui qui écoute, d'une innovation comme modèle pour des actes d'expressions ultérieures peut être appelée *adoption* (Coseriu 1958, trad. Verjans, chap. III : 6).

Les concepts d'innovation et d'adoption ne sont donc pas de même nature⁹. L'innovation correspond ici à une réalisation concrète, à un produit qui peut être d'ordre lexical, mais aussi grammatical ou phonétique, comme en témoigne l'histoire des langues. Au contraire, l'*adoption* est un acte qui consiste, pour un individu parlant, en l'intégration d'une innovation à son idiolecte, à la suite d'un jugement positif (« acceptation », « modèle ») sur la qualité de l'innovation observée — l'acte opposé, qu'on conviendra d'appeler *refus*, consistant à pour ainsi dire laisser l'innovation sur place, dans son texte d'accueil, sans avoir l'intention de la réemployer ultérieurement dans d'autres situations de communication.

En somme, tout jugement attribuant une valeur linguistique ou extralinguistique à une innovation (phonétique, grammaticale ou lexicale) se réalise nécessairement dans un acte individuel de réception, dont l'issue est soit l'adoption soit le refus, selon la tendance positive ou négative du jugement, c'est-à-dire selon les valeurs impliquées (*infra* 3 et 4). Enfin, cette tendance résulte d'une activité interprétative complexe, à laquelle il faudrait ici consacrer un développement spécifique, mais que nous mettons à présent entre parenthèses pour la clarté de l'exposé.

2. Typologie générale du jugement linguistique

2.1 Le modèle d'Eugenio Coseriu

Selon Coseriu (1988b), le jugement de valeur linguistique (*vs.* extralinguistique) ne se réduit pas au jugement grammatical (incorrect / correct), car tout fait de « parole » — qu'il soit oral ou écrit, nouveau ou déjà existant, d'un format lexical, phrastique ou textuel — peut se voir appliquer diverses évaluations linguistiques (trad. Christophe Gérard = CG) :

Grades du savoir langagier	Jugements de valeur sur la parole	
	insuffisant (négatif)	suffisant (neutre)
BIOLOGIQUE	ANORMAL ou PATHOLOGIQUE ¹⁰	NORMAL

⁸ Divers procédés conduisent à une innovation (e.g., Sablayrolles 2011, Pankhurst 2009). Coseriu en indique cinq : altération, sélection, création systématique, emprunt et économie fonctionnelle (1958, chap. III, 6).

⁹ On lit aussi : « L'innovation, en tant qu'elle est déterminée par les circonstances et les finalités de l'acte linguistique, est un "fait de parole" au sens le plus strict de ce terme : elle appartient à l'utilisation de la langue. L'adoption, en revanche – étant l'acquisition d'une forme nouvelle, d'une variante, d'un mode de sélection en vue d'actes futurs –, c'est la constitution d'un "fait de langue", la transformation d'une expérience en "savoir" : elle appartient à l'apprentissage de la langue, à son "se refaire" au moyen de l'activité linguistique » (Coseriu 1958, trad. Verjans, chap. III : 6).

¹⁰ Cas d'incapacité physique ou psychologique de parler (aphasie, par exemple).

CULTUREL	Élocutionnel	INCONGRUENT (INCOHÉRENT)	CONGRUENT (COHÉRENT)
	Idiomatique	INCORRECT (FAUX)	CORRECT (JUSTE)
	Expressif	INADAPTÉ { INADÉQUAT INAPPROPRIÉ INOCCASIONNEL	ADAPTÉ { ADÉQUAT APPROPRIÉ OCCASIONNEL

Le principe de ce modèle est que tout jugement rationnel (*vs.* arbitraire, subjectif) doit se référer à une loi, une norme, une mesure, un étalon, etc. Autrement dit, pour être légitime ou valide, le jugement individuel doit reposer sur un savoir de référence, un savoir partagé et reconnu par une communauté donnée. Par exemple, les savoirs psychopathologique ou neurologique fondent le jugement dit biologique sur la normalité/anormalité des productions linguistiques.

De même, au plan culturel du langage, si Coseriu peut distinguer trois types de jugement c'est parce que tout individu parlant mobilise en même temps, pour chaque acte d'énonciation, trois savoirs linguistiques distincts qui font référence pour les autres membres de sa communauté. En effet, savoir parler présuppose : i) *savoir comment parler en général* (et non dans telle ou telle langue, ou dans telle ou telle situation) ; ii) *savoir comment parler l'idiome (langue ou dialecte) traditionnel d'une communauté donnée* (l'espagnol, le pirahã, le picard, etc.) ; iii) *savoir comment parler en conformité à tel ou tel type de situation communicationnelle* (porter un toast, prononcer une plaidoirie, rédiger une carte d'anniversaire, etc.).

Par exemple, parler d'un « discours inconséquent » ou d'une « parole confuse » c'est constater une certaine rupture des règles générales de la communication verbale, nos échanges langagiers quotidiens nous obligeant généralement à nous exprimer d'une manière *cohérente*, c'est-à-dire non seulement d'une manière *logique* (*vs.* illogique), mais aussi d'une manière *claire* (*vs.* obscure)¹¹. De même, sur le plan idiomatique, remarquer qu'un passage de texte est *incorrect* c'est raisonner à partir de règles grammaticales, de normes collocatives, de règles morphologiques, etc. Enfin, observer « des propos maladroits » ou « un vocabulaire pompeux » c'est juger que l'expression d'un locuteur n'est pas *adaptée*¹² relativement aux attentes posées par une situation de communication typique. En effet, l'expérience des situations de communication apprend aux locuteurs comment s'y exprimer sans faux pas, mais aussi avec les moyens rhétoriques requis. De fait, l'acquisition de la culture apprend que la blague est proscrite par l'éloge funèbre, que les vendeurs d'articles de sport apprécient le tutoiement, qu'en marketing les mots à la mode (*business angel*, *ADN*, etc.) flattent l'éthos, etc.

En somme, chaque savoir linguistique offre une *mesure* qui permet de juger la conformité d'une production linguistique, la validité des trois types de jugement culturel

¹¹ Les fameuses maximes de Grice en sont une illustration. Bien entendu, dans les faits, la nature discursive du texte peut conduire à moduler, voire à neutraliser tout à fait l'application de ces règles générales : ainsi, le genre de l'énigme conduit son créateur à appliquer une rhétorique de l'obscurité.

¹² Selon Coseriu, qui prend le cas de la conversation, un texte est *adapté* de trois manières (adéquat / approprié / opportun) : parce qu'il peut porter, respectivement, soit sur le *thème* dont on parle (quoi), soit sur l'interlocuteur et plus largement sur l'*abord* immédiat de la situation de communication (où), soit sur le moment ou l'*occasion* de la situation (quand).

reposant sur des *règles* et des *normes* qui sont autant de garde-fous contre l'arbitraire de l'individu parlant.

2.2 Précisions et compléments au modèle

2.2.1 Jugement expressif et traditions discursives

Cependant, le tableau proposé par Coseriu n'explique pas assez, en lui-même, l'existence de *quatre* types de jugement linguistique. Pour ce faire, il faut recourir à un modèle des niveaux du langage qui fait aujourd'hui référence au sein de la romanistique allemande (Koch 1997 : 45, trad. CG) :

Niveau	Domaine	Type de norme	Type de règle
Universel	Activité de parler	(Cf. Rem. 3 et 4)	Règles du langage
Historique	Langue particulière	Normes de langue	Règles de langue
Historique	Tradition discursive	Normes discursives	Règles discursives
Individuel / Actuel	Discours [i.e. texte]		

Koch justifie l'introduction d'un second niveau historique du langage, celui des *traditions discursives*, pour formaliser le fait que l'activité de parler est régie par des règles/normes discursives distinctes des règles / normes de langue¹³. Or, ces traditions discursives relèvent du savoir expressif des locuteurs (Koch 2015). Pour notre propos, la prise en compte des traditions discursives permet de gagner en précision et en réalisme communicationnel quant à la conception du savoir linguistique particulier servant de référence normative au jugement expressif. En effet, les situations de communication typiques évoquées par Coseriu se caractérisent par des paramètres globaux (ex. taille du public, ancrage référentiel, coopération communicationnelle, degré d'émotionnalité, liberté thématique, etc.)¹⁴ qui, à la différence des genres textuels, n'indiquent qu'une partie des contraintes s'appliquant au plan sémiotique des textes (ex. taille du texte, type de progression thématique, etc.).

2.2.2 Le « bien dit » : jugement linguistique et rhétorique

Surtout, le niveau dit « individuel / actuel » (tableau de Koch), c'est-à-dire celui de la matérialisation textuelle du langage, correspond pour Coseriu à un dernier type de jugement, absent de son tableau :

Le seul jugement de valeur linguistique qui se rapporte effectivement aux discours concrets, à leurs particularités, est celui qui évalue un discours comme « particulièrement pertinent », comme « réussi » ou comme « très bien réussi », comme « s'accordant tout à fait à ses objectifs » ou, tout simplement, comme « bien dit » (« C'est très bien dit »). (Coseriu 1988 : 347 ; trad. CG).

Il ne s'agit donc plus seulement de juger la conformité du texte à un savoir général (règles supra-idiomatiques de l'activité de parler) ou traditionnel (règles / normes d'une langue et

¹³ « la notion de "tradition discursive" inclut, entre autres, celle de "genre littéraire", mais elle la dépasse largement. [...] Voici, en vrac, quelques exemples de traditions discursives : article de fond, sonnet, causerie, blague, *chat*, style sublime, maniérisme, différents types d'actes de langage comme BAPTISER, PROMETTRE, etc. » (Koch 2015 : 114). Voir aussi Kabatek (2015).

¹⁴ Koch et Oesterreicher 2001 : 586.

d'une tradition discursive). Car, en tant qu'il porte sur les qualités propres (« particularités ») d'un texte, le jugement du « bien dit » correspond essentiellement à la reconnaissance de l'*éloquence verbale* (vs. gestuelle, vocale, etc.), dont les moyens sont enseignés en rhétorique depuis l'antiquité (qualité des arguments, du plan, des figures, du rythme, etc.). Plus spécialement, ce jugement concerne le domaine rhétorique de l'élocution et s'attache à apprécier le *style* d'un texte, c'est-à-dire la manière qui caractérise l'expression verbale d'un locuteur : selon la manière, le texte sera jugé soit « bien dit » soit « mal dit ». Par suite, nous nommerons *stylistique* ce type de jugement :

Niveau	Domaine	Type de jugement
Universel	Activité de parler	<i>Élocutionnel</i>
Historique	Langue particulière	<i>Idiomatique</i>
Historique	Traditions discursives	<i>Expressif</i>
Situationnel ¹⁵	Sens et textualité	<i>Stylistique</i>

Par exemple, dans le passage suivant, l'innovation *textomanie* est « bien dite », car sa position finale lui confère le rôle d'une pointe dont le signifié concentre les significations évoquées par les mots soulignés (Gérard 2011) :

L'avalanche des textes... Multiples sont les causes qui y concourent. La France est un pays de droit écrit. Le monde moderne est de plus en plus complexe. Dans un univers médiatisé à l'extrême, ceux des membres du gouvernement qui n'ont pas, de par leur fonction, l'occasion fréquente de s'exprimer à la radio ou à la télévision cèdent parfois à la tentation de donner leur nom à une loi. [...]. Au moment où notre pays célèbre le centenaire de l'Institut Pasteur, il apparaît urgent de trouver des vaccins contre la réunionite et la **textomanie** ! (*Le Monde*, 03/12/1987).

Cependant, le style du texte n'est pas l'unique critère de ce jugement, car ce dernier recourt également à des éléments d'interprétation situés hors du texte :

dans la mesure où il s'agit effectivement d'un jugement portant sur la *singularité* [das *Besondere*] d'un discours, le jugement du « bien dit » n'est pas seulement émis à l'aune d'un savoir général, et ne s'appuie pas seulement sur le savoir (technique) de la personne qui juge, mais présuppose aussi une appréciation intuitive de l'intention expressive du locuteur ainsi que de la conformité de cette intention avec le discours [i.e. texte] lui-même et les circonstances qui l'entourent (Coseriu 1988 : 348 ; trad. CG).

Autrement dit, le jugement du « bien dit » se justifie quand l'expression du projet énonciatif est réussie, c'est-à-dire quand le style du texte paraît pleinement traduire ce que voulait signifier son locuteur. *Textomanie* verbalise ici une intention expressive de désapprobation à l'encontre de pratiques médiatiques outrancières.

2.2.3 La dimension positive de l'axiologie

Enfin, parler de « bien dit », au niveau du texte, oblige à considérer comment se traduit la dimension positive de l'axiologie aux autres niveaux du langage. Au-delà du *suffisant*, c'est-à-dire de la simple conformité aux règles et aux normes, il y a ce que nous nommerons

¹⁵ Il est utile de substituer « situationnel » à « individuel / actuel » (Gérard 2010).

l'*opportun*, c'est-à-dire l'« éloquent », le « particulièrement parlant », mais aussi le « bien trouvé », l'« original », l'« innovant », etc. D'où un tableau plus complet que celui de Coseriu, et qui fait naître de nouvelles interrogations :

Types de jugement	insuffisant (négatif)	suffisant (neutre)	opportun (positif)
élocutionnel	incohérent	cohérent	1)
idiomatique	incorrect	correct	2)
expressif	inadapté	adapté	3)
stylistique	mal dit	4)	bien dit

En effet, les valeurs 1), 2), 3) et 4) se justifient-elles en pratique et, si oui, comment les désigner ? Pour le savoir, appliquons cette proposition typologique au jugement de l'innovation lexicale.

3. Typologie du jugement lexical

De cette application résulte le tableau suivant, où chaque cellule accueille une désignation de valeur linguistique (entre parenthèses) et une illustration attestée :

Types de jugement	insuffisant (négatif)	suffisant (neutre)	opportun (positif)
élocutionnel	(illogique) <i>utopie-dystopie</i> (obscur) <i>fillette-missile</i>	(logique) <i>divorcé-remarié</i> (clair) <i>ferme-usine</i>	(évocateur) <i>bling-bling</i> <i>phablette</i> <i>business angel</i>
idiomatique	(incorrect) <i>autôf</i>	(correct) <i>réassurer,</i> <i>cyberdihadisme</i>	(fonctionnel) <i>cyberdihadisme</i>
expressif [tradition discursive]	(inadapté) <i>pédagogol</i> [éditorial]	(adapté) <i>pédagogol</i> [forum]	(fonctionnel) <i>Slamaleikoum !</i> [slam]
stylistique	(mal dit) « <i>piétonicité</i> »	(informationnel) « <i>promogaming</i> »	(bien dit) <i>gynécée-prison</i>

Nous allons commenter ces valeurs en partant du niveau le plus général du langage pour aboutir au niveau le plus concret, en nous concentrant chaque fois sur une valeur, une même innovation pouvant bien entendu être la cible de différents jugements simultanés.

3.1 Jugement élocutionnel et jugement idiomatique

À la différence des compositions logiques du type *divorcé-remarié* ou claires du type *ferme-usine*, les innovations oxymoriques ou surréelles — comme *utopie-dystopie*¹⁶ ou *fillette-missile*¹⁷ — suscitent par elles-mêmes un jugement négatif, car du point de vue de l'activité de parler en général elles témoignent d'une incohérence logico-sémantique. Au-delà, la réussite d'une innovation tient, à ce niveau du langage, aux évocations positives qu'elle déclenche (ex. le sublime évoqué par les mots composant le nom du parti grec *Aube dorée*), comme le savent bien les conseillers en nom de marque (ex. *Mersen*¹⁸) et comme s'y intéressent les recherches en phonosymbolisme (idéophones, onomatopées, etc.). Ainsi, un anglicisme comme *corporate* peut être prisé par un français pour la seule raison qu'il évoque la culture anglo-saxonne. De même, le suffixe diminutif *-ette* et la *fable* que rappelle *phablette*¹⁹ conduisent à valoriser cette innovation, tout comme l'est *bling-bling* pour son rapport iconique à la réalité désignée, ou *business angel* qui profite à la fois de son anglo-saxonité et des valeurs positives associées au mot *angel* (protection, don, etc.).

Au niveau idiomatique, le jugement selon l'insuffisant ou le suffisant présente d'innombrables exemples : rapporté aux règles/normes du français moderne, *égoportrait* est correctement formé²⁰, à la différence d'*autôf*, par ailleurs plus obscur. Cependant, une innovation peut être correctement formée (ex. *dérassurer* sur le modèle de *déraisonner*, *déresponsabiliser*, etc.) sans être nécessairement opportune sur le plan de la langue (ex. l'existence des synonymes traditionnels *troubler*, *déconcerter*, *désorienter*, etc. prive *dérassurer* de fonctionnalité idiomatique). Au contraire, *cyberdjihadisme* est correct et fut opportun en français, car sans concurrent à l'époque où émergea cette pratique. Plus précisément, l'innovation *cyberdjihadisme* est valorisée parce qu'elle est comprise comme « fonctionnelle » au niveau idiomatique²¹, cette qualité favorisant également l'adoption lexicale au niveau plus particulier des domaines d'expérience ou de discours (économique, juridique, médical, etc.). Par exemple, en traductologie, l'opposition *sourcier/cibliste* (Ladmiral, 2014), désignant deux manières distinctes de traduire, est aujourd'hui largement adoptée, depuis une trentaine d'années, parce qu'elle comble un vide terminologique.

3.2 Le jugement expressif

Par ailleurs, selon sa conformité aux règles / normes d'une tradition discursive ou, plus largement, d'un type de situation communicationnelle, une innovation sera jugée inadaptée ou adaptée. Par exemple, la création polémique *pédagogol*²² est d'un registre familier qui

¹⁶ De même *migrants-immigrés*, *normopathe*, *nomination-révocation*, *rêve-cauchemar* ou encore *islamonaïzisme* : « le fascisme et le nazisme étaient des doctrines de la nation, de la race et de l'État, tandis que l'islamisme est transnational, multiracial et dénué d'inscription étatique définie. On peut dès lors considérer que les expressions polémiques "islamofascisme" et "islamonaïzisme" [...] conceptualisent mal leur objet, et leur préférer l'expression "islamo-totalitarisme". (www.surlering.com, « Penser la menace »).

¹⁷ « Nadia Comaneci obtint sept fois la note maximale. [...]. Les Russes avaient leur sputnik ; les Roumains une fillette-missile en apesanteur. » (Les Echos, 14/01/2014).

¹⁸ « c'est finalement Mersen qui a été retenu après un contrôle linguistique sur près de 32 pays [...]. Mersen possède trois significations fondamentales : le traité de Mersen, qui date de 870, a plus ou moins signé l'acte de naissance de l'Europe [...] ; Mersen est aussi l'acronyme de "Matériaux, Electricité, Recherche, Service et ENergie" ; enfin, Marin Mersenne était un scientifique du XVII^e siècle, ami de Descartes. L'ensemble des significations induites correspondait parfaitement à l'esprit que voulait incarner Carbone Lorraine. (e-marketing.fr/Marketing-Magazine/Article/Creer-un-nom-de-marque-HIGH-TECH-un-parcours-delicat-37209-1.htm)

¹⁹ « les publicitaires pourront nous raconter les mêmes petites fables qu'avant » (vidberg.blog.lemonde.fr, 05 mai 2013), « The fable of the one-handed phablet. » (www.compareshops.net), etc.

²⁰ « formé de *égo*, "soi-même", et de *portrait*. Il souligne le côté égocentrique et la valorisation de soi-même qui peuvent être caractéristiques de ce type d'autoportrait. » (*Office québécois de la langue française*).

²¹ Voir Coseriu 1958, trad. Verjans, chapitre III, page 10. Nous ne pouvons développer ce point ici.

²² Mot valise combinant *pédagogie* et *gogol* (mot familier, et outrageant, désignant une personne stupide) : « l'autonomie de l'élève, l'évaluation de l'élève, l'autonomie des établissements... du grand condensé de discours *pédagogol* » (neoprofs.org).

convient effectivement à la communication informelle des forums internet, des commentaires de lecteurs et autres espaces de libre expression. Mais un éditorial n'emploiera guère *pédagogol* qu'entre guillemets, car ce dernier genre journalistique est réfractaire aux variétés basses de la langue. Ceci s'explique aisément : 1) on sait que les genres discursifs conditionnent l'usage de la variation linguistique (Koch et Oesterreicher 2001, Glessgen 2012 : 120-124). Or, 2) toute innovation lexicale est dotée d'une identité variationnelle, au sens où elle connaît un usage marqué ou non-marqué relativement aux dimensions diatopique, diastratique et diaphasique (*tournedos* est du français du Cameroun²³, *guéser* est du parler argotique, *facebooker* est du français familier, etc.). Enfin, une innovation peut tout simplement être jugée inadaptée parce que le genre discursif ou la situation en cours s'opposent à toute créativité lexicale (ex. la lettre de motivation, l'examen scolaire, etc.).

À ce second niveau historique du langage, une innovation sera jugée opportune si elle apparaît propre à exprimer une finalité communicationnelle du genre ou de la situation en cours. Par exemple, la formule *il était une fois* est devenue une technique verbale spécifique du conte populaire, tout comme *-(o)ïde* est devenu un suffixe productif en science-fiction. Les traditions discursives s'attachent ainsi des innovations utiles, et ainsi fonctionnalisées, soit au moment de leur naissance (sur *vuestra merced*, Koch 2015) soit au cours de leur évolution. Concernant l'innovation lexicale proprement dite, on notera pour illustration que la salutation *Slamaleikoum !* s'est traditionalisée dans le genre situationnel du slam (Vorger 2011 : 289), ou que le mot *caviar* (« belle passe ») s'est en une dizaine d'années intégré au compte-rendu de match (football, basket, rugby, etc.) où elle est née, etc.

3.2 Le jugement stylistique

Le jugement du « bien dit » se focalise sur l'éloquence du locuteur et, en particulier, sur la réussite rhétorique de l'innovation. C'est le cas lorsque, par exemple, celle-ci produit l'effet d'un point d'orgue au sein de son texte d'accueil (ex. supra *textomanie*, ou encore *gynécée-prison*²⁴), ou lorsque l'innovation participe à la structure rythmique et sémantique du texte (ex. *pinochétiste*²⁵), mais aussi lorsqu'elle parvient à traduire l'intention expressive du locuteur (ex. *faire pschitt*, *face-à-moustache*, etc.²⁶). Quant aux exemples d'innovations « mal dites », leur illustration dans un cadre scientifique est rendue difficile par diverses raisons (autocensure des locuteurs, subjectivité de leur identification). Néanmoins, à l'image des ratures dans les brouillons, l'usage de guillemets peut être un indicateur d'expression insatisfaisante²⁷.

Enfin, entre les pôles opposés du « mal dit » et du « bien dit », il convient sans doute de prévoir un jugement *neutre*. On ne le confondra pas avec l'absence d'évaluation : 1) dans le cas où une innovation pourtant réelle n'est absolument pas perçue par l'interprète, ni même

²³ « N. m. "Petit restaurant de fortune situé en bordure des rues, où l'on mange le dos contre la rue comme pour empêcher les passants de lorgner dans son plat". » (*Le français en Afrique*, 2009, n°24).

²⁴ « il y a [en Algérie] des familles traditionnelles, religieuses où cette condition [des femmes] est restée ce qu'elle est dans le monde islamique, il y a des Messaoud-Zeghar abusifs et autoritaires qui cloignent leurs sœurs dès qu'elles sont nubiles ou mariables, il y a des gynécées-prisons » (*Nouvel observateur*, 26/08/1978).

²⁵ « On se retrouve « fasciste » quand les communistes sont dans l'opposition, aussi vite et aussi facilement qu'on se retrouve dans un camp quand ils sont au pouvoir. C'est leur côté Pinochet. T'es pas pinochétiste, t'es communiste. T'es pas communiste, t'es fasciste. » (*Nouvel Observateur*, 16/01/1978).

²⁶ Pour dédramatiser une situation : « Ce n'est pas qu'elles se dégonflent, c'est qu'elles font "pschitt", si vous me permettez cette expression. » (Jacques Chirac, 14/07/2001). Ou pour produire un effet de connivence : « nous pensons que l'élément décisif pour le placement d'un chat errant dans un bon foyer est simplement qu'ils passent un peu plus de temps en "face-à-moustaches" avec leurs adoptants ». (*Libération*, 27/03/2015).

²⁷ « des données "pseudonymisées" sont déjà consultables par des personnes privées pour des recherches d'"intérêt public" ». (23/10/2015, *Libération*) ; « En dépit de quelques « lesteries » un peu faciles [...] Pierre-André Weitz signe une mise en scène agile » (29/11/2015, *La Croix*).

par son énonciateur²⁸ ; 2) dans le cas où le locuteur n'a d'autre choix que de se focaliser sur les qualités sémiologiques de l'innovation (ex. lorsqu'un jury a pour tâche de se prononcer sur un terme forgé de toutes pièces et ne disposant pas encore d'emplois réels) ; 3) dans le cas où le locuteur ignore les qualités rhétoriques de l'innovation, parce qu'il ne conçoit celle-ci que sous l'angle de la relation signe-référent. Bien plutôt, l'individu parlant n'est pas ici porté à juger l'innovation comme particulièrement réussie ou comme particulièrement ratée. On dira que l'insertion textuelle de l'innovation est pour ainsi dire « grammaticale » ou, mieux, simplement *informationnelle*, au sens où, par exemple, l'innovation s'inscrit dans le texte sans déroger à la progression thématique attendue (variable selon les genres discursifs) et sans intégrer une figure non-trope ou trope :

Une opportunité plus frappante pour le consommateur qu'une simple promotion, selon Cyril Marchal, le fondateur de Lucky Cart à l'origine du concept de « **promogaming** ». (*Les Échos*, 14/12/2015).

Régionales : certains tandems **métropoles-régions** vont être mis à l'épreuve (*Les Échos*, 14/12/2015).

Suscité dans la presse en particulier par les textes d'information (vs. opinion), le jugement neutre reste toutefois essentiellement un fait de réception, tandis que l'auteur conscient de l'innovation qu'il produit paraît lui voué à porter un jugement soit positif soit négatif sur sa création.

4. Synthèse et perspective : pourquoi certaines innovations se diffusent-elles ?

L'écriture de cet article a été motivée par les enjeux scientifiques et sociétaux attachés au jugement de valeur en général, et au jugement langagier en particulier (*supra* 1.1). Son apport principal, théoriquement fondé (*supra* 1.2 et 1.3, 2.1 et 2.2), consiste en une typologie intégrale du jugement linguistique, appliquée au cas particulier de l'innovation lexicale.

L'adjectif « intégral » peut surprendre par son immodestie, mais il se justifie techniquement dans la mesure où cette typologie croise en effet toutes les dimensions existantes de l'axiologie (le positif, le neutre et le négatif) avec tous les niveaux existants du langage (l'universel, l'historique (langues et traditions discursives) et l'actuel / situationnel). Cette typologie entend ainsi expliciter l'ensemble des valeurs qu'un individu parlant est susceptible d'attribuer à une innovation lexicale. On conçoit mieux dès lors toute la complexité du jugement lexical, qui opère par combinaison de valeurs différentes, non nécessairement homogènes (i.e. en combinant valeurs positives et valeurs négatives : *rêve-cauchemar* est idiomatiquement correct, bien qu'illogique en soi).

Au-delà, en exposant l'éventail des valeurs associables à un jugement lexical, ces propositions typologiques aident à répondre à une question fréquemment posée au sujet des néologismes : pourquoi certaines innovations se diffusent-elles et d'autres non ? Parce qu'au regard d'un ensemble de locuteurs, telle innovation, dans son contexte d'emploi, justifie l'attribution de valeurs pour partie neutres et pour partie positives.

Cependant, si l'on souhaite mieux comprendre l'acte individuel d'adoption, et par suite la diffusion collective des mots, il conviendrait de coordonner cette typologie intégrale avec d'autres critères de jugement, l'adoption étant également guidée par des motifs extralinguistiques, notamment esthétiques et culturels.

Christophe Gérard

²⁸ « un locuteur émet un néologisme dont il n'a pas conscience et l'interprétant non plus. Cette situation est sans doute plus fréquente qu'on pourrait le croire » (Sablayrolles 2000 : 188).

Bibliographie

- Albrecht Jörn, 2001, « Sprachbewertung », dans G. Holtus, M. Metzeltin et C. Schmitt (éd.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen : Niemeyer Verlag, p. 526-627.
- Blanchet Philippe et Arditty Joseph, 2008, « La ‘mauvaise langue’ des ‘ghettos linguistiques’ : la glottophobie française, une xénophobie qui s’ignore », *Asylons* n° 4, <http://terra.rezo.net/article748.html>.
- Blanchet Philippe, 2016, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Textuel.
- Coseriu Eugenio, 1973 [1952], « Systema, norma y habla », dans *Teoría del lenguaje y lingüística general, cinco estudios*, Madrid, Gredos, p. 11-113.
- Coseriu Eugenio, 1988, « Die Ebene des sprachlichen Wissens. Der Ort des « Korrekten » in der Bewertungsskala des Gesprochenen », dans Jörn Albrecht (ed.), *Energeia und Ergon, Schriften von Eugenio Coseriu*, p. 327-364.
- Coseriu Eugenio, 2001, *L’homme et son langage*, Louvain, Paris, Peeters.
- Chollier Christine, 2011, *Qu’est-ce qui fait la valeur des textes ?*, Presses universitaires de Reims.
- Gérard, Christophe, 2010, « L’individu et son langage : idiolecte, idiosémie, style ». [<http://web.fu-berlin.de/phin/>].
- Gérard, Christophe, 2011, « Création lexicale, sens et textualité : théories et analyses », *PhiN, Philologie im Netz*. [<http://web.fu-berlin.de/phin/>].
- Gérard Christophe, 2011, « Herméneutique de la valeur (II). Herméneutique critique et valeur des textes. », dans C. Chollier (éd.), *Qu’est-ce qui fait la valeur des textes ?*, Presses universitaires de Reims.
- Gérard Christophe, 2014, « Sémiotique interprétative des créations verbales », dans p. 333-350.
- Gérard Christophe et Kabatek Johannes, 2012, « Introduction : la néologie sémantique en questions », *Cahiers de lexicologie*, Garnier, 1 (100), p. 11-36.
- Gérard Christophe, Bruneau Lauren, Falk Ingrid, Bernhard Delphine et Rosio Ann-Lise (soumis), « Le Logoscope : observatoire des innovations lexicales en français contemporain », Actes de CINEO III, Salamanca, 22-24 octobre 2015.
- Glessgen Martin, 2012, *Linguistique romane*, Armand Colin.
- Guilbert Louis, 1972, « Peut-on définir un concept de norme lexicale ? », *Langue française*, n° 16, p. 29-48.
- Heydebrand R./Winko S., 1996, *Einführung in die Wertung von Literatur : Systematik – Geschichte – Legitimation*, UTB.
- Jouve Vincent, 2001, *Poétique des valeurs*, Paris, PUF.
- Kabatek Johannes, 2015, « Genre textuel et traditions discursives », dans C. Gérard et Régis Missire (éd.), *E. Coseriu aujourd’hui*, Limoges : Lambert-Lucas, p. 195-206.
- Kayser W., 1958 [1952], « Literarische Wertung und Interpretation », dans W. Kayser, *Die Vortragsreise*, Berne. Cité d’après Mecklenburg Norbert (1977).
- Koch Peter et Oesterreicher, 2001, « Langage oral et langage écrit », dans *Lexikon der romanistischen Linguistik* 1, 2, Niemeyer, Tübingen, p. 584-627.
- Koch Peter, 1997, « Diskurstraditionen: zu ihrem sprachtheoretischen Status und ihrer Dynamik », dans B. Frank et alii (éd.), *Gattungen mittelalterlicher Schriftlichkeit*, Tübingen, p. 43-79.

- Koch Peter, 2015, « La structure générale du langage et le changement langagier », dans C. Gérard et Régis Missire (éd.), *E. Coseriu aujourd'hui, Linguistique et philosophie du langage*. Limoges, Lambert-Lucas, p. 95-127.
- Ladmiral Jean-René, 2014, *Sourcier ou cibliste, Les profondeurs de la traduction*, Les Belles Lettres.
- Lavelle Louis, 1951, *Traité des valeurs, Théorie générale de la valeur*, T.1, Paris, PUF.
- Lavelle Louis, 1955, *Traité des valeurs, Le système des différentes valeurs*, T.2 (posthume), Paris, PUF.
- Lecolle Michelle, 2009, « Présentation », *Recherches linguistiques*, n° 30, « Sentiment linguistique. Discours spontané sur le lexique », université de Metz.
- Lecolle Michelle (dir.), 2014, Métalangage et expression du sentiment linguistique « profane », dans *Le discours et la langue*, t. 6.1, EME
- Mecklenburg Norbert, 1977, *Literarische Wertung: Texte zur Entwicklung der Wertungsdiskussion in der Literaturwissenschaft*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Pankhurst Rachel, 2009, « Short Message Service (SMS) : typologie et problématiques futures », dans Arnavielle T. (coord.), *Polyphonies, pour Michelle Lanvin*, Université Paul-Valéry, Montpellier, p. 33-52.
- Paveau Marie-Anne et Rosier Laurence, 2008, *La langue française : passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- Polin Raymond, 1944, *La Création des valeurs*, Paris, PUF.
- Rastier François, 2011, « Du texte à l'œuvre », dans C. Chollier (éd.), *Qu'est-ce qui fait la valeur des textes ?*, PUR, p. 11-74.
- Rickert Heinrich, 1913, « Vom System der Werte », *Logos*, IV ; repris dans H. Rickert, *Philosophische Aufsätze*, UTB, Mohr Siebeck, p. 73-105.
- Sablayrolles Jean-François, 2011, « Neologia : un dictionnaire néologique sous forme de base de données », dans S. A. Marcelino Cardoso, S. Mejri et J. A. Mota (éd.), *Os di.ci.o.na.rios, fontes, métodos et novas tecnologias*, Instituto de Letras da Universidade federal da Bahia, Brésil, p. 221-235.
- Scheler Max, 1991 [1913-1916], *Le formalisme en éthique et l'éthique matérielle des valeurs : essai nouveau pour fonder un personnelisme éthique*, Paris, Gallimard.
- Siouffi Gilles, 2012, « Introduction », *Diachroniques*, 2, « Sentiment de la langue et diachronie », Paris, PUPS.
- Vorger Camille, 2011, *Poétique du slam : de la scène à l'école. Néologie, néostyle et créativité lexicale*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble.